

Compte-rendu de la 1^{ière} réunion du Comité de Pilotage du Fonds National REDD+

N° COPIL/01/16 du 09-05-2016

Salle de réunion du Cabinet du Ministère des Finances

Kinshasa, le 9 mai 2016

PARTICIPANTS

Présidence : S.E.M le Ministre des Finances, Henri YAV MULANG

Membres

Vice-Présidence, Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Développement Durable	S.E.M le Ministre Robert BOPOLO
Ministère de l'Agriculture	S.E.M le Ministre Emile MOTA
Ministère des Affaires Foncières	S.E.M le Ministre Gustave BOOLOKO
Ministère de l'Aménagement du Territoire	S.E.M le Ministre Omer EGWAKE
Ministère de l'Energie	Mr le Conseiller, Max MUNGA
GTCR-R	Mr le Coordonnateur, Joseph BOBIA
Fédération Industrielle du Bois (FIB)	Mr le Président, Gabriel MOLA
Coordinateur Résident des Nations Unies, agence déléguée	Mme le Directeur pays du PNUD, Priya GAJRAJ
NICFI/ Norvège, pour le compte de CAFI	Mr Jostein LINDLAND, Conseiller Principal, NICFI, Oslo/Norvège
AFD/France, pour le Groupe interbailleurs environnement	Mr Xavier MAURIN, Directeur d'agence
Banque Mondiale, pour le compte des partenaires REDD+	Mr Matthias Cinyabuguma, Responsable principal

Observateurs

Vice-Ministre des Finances	Mr Albert MPETI
Directeur de cabinet, Ministère des Finances	Mr Mutombo Mulemule
Coordonnateur adjoint, CTR, Ministère des Finances	Mr Aimé KASENGA
Expert, CTR, Ministère des Finances	Mr John MULOBA
Conseiller, Ministère de l'Energie	Mr Jean-Robert KITOKO
Conseiller, Ministère de l'Agriculture	Mr Pius BITAKUYA
Conseiller, Ministère de l'Aménagement du Territoire	Mr Georges LUSAMBULU
Directeur, Ministère des Affaires Foncières	Mr BALEGA ZAMUZIKO
Conseiller, Ambassade de France	Mr Laurent DENIAU

Secrétariat Exécutif Intérimaire du Fonds national REDD+ :

Co-Coordonnateur / Coordonnateur, CTR, Ministère des Finances	Mr Félicien MULENDA
Co-coordonnateur / Coordonnateur CN-REDD, MECNDD	Mr Victor KABENGELE
Conseillère Technique	Mme Leslie OUARAZI

POINT 1 A L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE PAR LE PRESIDENT DU COMITE DE PILOTAGE

S.E.M le Ministre des Finances, Henri YAV MULANG a prononcé le mot d'ouverture de la première réunion du Comité de Pilotage (COFIL) du Fonds national REDD+.

Il a indiqué qu'il s'agissait d'un tournant historique pour le développement durable du pays, en rappelant l'ambition du Gouvernement de stabiliser le couvert forestier à 63,5% et tous les efforts conduits depuis la validation de la Stratégie nationale REDD+ de mobilisation de financements pour sa mise en œuvre. Du fait de la capitalisation imminente du Fonds, le Président a insisté sur l'importance de lancer au plus vite la programmation des investissements REDD+ en vue de mettre en œuvre les activités dès 2017 et d'atteindre des résultats dès 2018 sur les engagements pris dans le cadre de la Lettre d'Intention signée avec l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale. Il a donc rappelé l'objectif principal de cette réunion : lancer les activités de programmations du Fonds.

Le président a invité tous les membres du Comité de Pilotage, ainsi que les parties engagées à prendre leur responsabilité et mobiliser leurs efforts vers la réalisation des objectifs du Plan d'Investissement REDD+. Il a notamment recommandé de respecter les principes de mise en œuvre actés dans ledit Plan pour l'affectation des financements (pages 16-17).

Le Président a conclu en soulignant l'importance d'assurer une montée en puissance du Fonds National REDD+ pour la mise en œuvre de la REDD+ en RDC en conduisant des efforts de mobilisation des ressources.

Décisions :

- COPIL1.1.1 : Mettre en place un cadre de suivi des engagements de la Lettre d'Intention signée avec CAFI, sous la coordination du Ministère des Finances ;
- COPIL1.1.2 : Désigner des points focaux compétents et engagés dans le processus REDD+ pour préparer les réunions du Comité de Pilotage et participer au cadre de suivi susmentionné.

POINT 2 A L'ORDRE DU JOUR : VERIFICATION DES MANDATS DU COMITE DE PILOTAGE

Sur les 14 membres du CoPil, 12 membres étaient présents. Etaient excusés : S.E.M le Ministre de l'Energie, représenté par un Conseiller et le représentant du Bureau PNUD/FMT de New York. Le quorum étant largement atteint, la réunion a été reconnue comme pouvant valablement se tenir. La Coordination du Secrétariat Exécutif intérimaire (SEI) du Fonds national REDD+ a par ailleurs rappelé les dispositions quant aux conflits d'intérêt.

Le Président du COFIL a indiqué l'importance de préciser les modalités quant à la délégation de mandat pour chaque membre du COFIL, notamment les dispositions relatives à la délégation des droits de vote (un Ministre pouvant donner mandat à un autre Ministre). Il a chargé la Coordination de SEI de prendre des dispositions à ce sujet.

Décisions :

- COPIL1.2.1 : Le projet de Code de bonne conduite sera établi par le SEI en concertation avec les points focaux et soumis pour validation au prochain COFIL du 29 septembre. Il précisera les dispositions quant à la délégation de mandat et de droit de vote.

POINT 3 A L'ORDRE DU JOUR : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté, sans amendement.

POINT 4 A L'ORDRE DU JOUR : FONDS NATIONAL REDD+ DE LA RDC

Le Co-Coordonnateur du SEI, Mr F. Mulenda, a fait une [présentation du Fonds national REDD+](#) portant sur : (i) la structure de gouvernance, dont le COPIL caractérisé par une sa composition multipartite et de haut niveau comprenant six Ministres, le Secrétariat Exécutif et le Comité Technique, et (ii) les arrangements intérimaires mis en place pour assurer l'opérationnalisation rapide du Fonds national REDD+, avec un Secrétariat Exécutif intérimaire constitué par le Coordonnateur du CTR (Ministère des finances) et le Coordonnateur National REDD+ (MECNDD).

A une préoccupation soulevée sur la structure du Secrétariat Exécutif du Fonds, il a été précisé que cet organe de gestion quotidienne, sera composé d'un Secrétaire Exécutif (national), d'un secrétaire Exécutif Adjoint (international) et de staffs, tous recrutés sur une base compétitive. Il s'agira d'un organe indépendant.

Décisions :

- COPIL1.4.1 : Une note précisant les dispositions prises quant à la gestion des conflits d'intérêt des différentes structures du Fonds (Comité de Pilotage, Comité Technique, Secrétariat) sera présentée au prochain COPIL ;
- COPIL1.4.2 : Le Secrétariat prépare un plan succinct pour la mobilisation des ressources (Fonds Climat Vert et autres) à soumettre au prochain COPIL.

POINT 5 A L'ORDRE DU JOUR : PLAN D'INVESTISSEMENT REDD+ DE LA RDC

Mr V. Kabengele, Co-Coordonnateur du SEI, a fait une [présentation du Plan d'Investissement REDD+](#) de la RDC, portant notamment sur (i) le contexte de son élaboration, dont le fondement est la Stratégie Nationale REDD+; (ii) son objectif de servir de cadre programmatique sur la période 2016-2020 ; (iii) l'approche opérationnelle centrée sur les programmes sectoriels au niveau national et des programmes intégrés au niveau sous-national et local ; (iv) les huit effets du cadre de résultat, et (v) la répartition du budget sur un portefeuille de 1Md USD, avec un poids conséquent conféré à l'agriculture, notamment dans le cadre des programmes intégrés.

POINT 6 A L'ORDRE DU JOUR : LETTRE D'INTENTION SIGNÉE ENTRE LA RDC ET CAFI

Mr Victor Kabengele, Co-Coordonnateur du SEI, a [présenté](#) la [Lettre d'Intention](#) (LOI), signée le 22 avril dernier entre la RDC et l'Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale. Cette LOI fixe les engagements respectifs des deux parties, en termes financiers pour CAFI et de politiques, mesures et activités pour la RDC. Les décaissements des fonds se feront en deux tranches, la seconde étant conditionnée aux résultats obtenus à mi-parcours, d'où l'importance d'atteindre des jalons définis dans la LOI 2018 et 2020.

Le représentant du CAFI au sein du CoPil, Mr Jostein Lindland, a indiqué à l'attention des autres membres, la décision qui a été prise par le Conseil d'Administration du CAFI en sa 3^{ème} session du 21 avril dernier, décision fondée sur la LOI et qui permet une meilleure opérationnalisation.

Le représentant du Coordinateur Résident des Nations Unies, Mme Priya Gajraj, a souligné l'importance d'atteindre les jalons au travers d'un effort multisectoriel.

Le représentant des partenaires REDD+, Mr Matthias Cinyabuguma, a soulevé une préoccupation quant au découpage des activités en deux phases, en indiquant qu'il était important que les programmes puissent être mis en œuvre sur une période de 5 ans et que l'établissement de deux documents de programme et de deux accords financiers comporteraient des coûts de transaction élevés. Le SEI a clarifié que i) la mise en œuvre des programmes pouvait être faite jusque 2022 sur la base du financement accordé et que ii) un document de programme pouvait être soumis par une organisation en distinguant deux budgets (*un* cadre de résultat avec *deux* colonnes pour les sources de financement), l'un pouvant être sécurisé dès 2016, l'autre conditionnel. Il relève du choix du soumissionnaire de

décider si ce budget est divisé sur une base temporelle ou de résultats et activités à réaliser. Le Fonds national REDD+ pourra alors approuver un document de programme, et établir deux accords financiers, en 2016 et en 2019.

Décisions :

- COPIL1.6.1 : Circuler la décision d'allocation du Conseil d'Administration de CAFI avec le compte rendu du COPIL;

POINT 7 A L'ORDRE DU JOUR : FEUILLE DE ROUTE POUR L'OPERATIONALISATION DU FONDS

La [feuille de route](#) a été [présentée](#) à l'intention des membres du CoPil, avec un accent particulier sur la nécessité de lancer les premiers Appels à Manifestation d'Intérêts (AMI), en vue de permettre une opérationnalisation rapide du Fonds et de lancer les premiers programmes avant la fin de l'année.

Décisions :

- COPIL1.7.1 : Validation de la feuille de route pour le lancement des activités de programmation, avec comme date phare début juin pour le lancement de la première série d'AMI.

POINT 8 A L'ORDRE DU JOUR : NOTE DE CADRAGE SUR L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

La Note de cadrage des AMI a été [présentée](#). Elle décrit la manière dont le processus de programmation sera conduit et fournit des informations préliminaires sur l'AMI, particulièrement sur le type des programmes éligibles, les montants indicatifs, les éléments clés, ainsi que la procédure de sélection.

Des recommandations ont été exprimées par certains membres du CoPil portant sur: (i) l'importance de 'l'effet de levier' des financements CAFI pour un plaidoyer pour des co-financements et des efforts de mobilisation, lesquels permettront en tant que financement additionnels d'atteindre l'effet multiplicateur attendu des programmes à lancer sur le terrain ; (ii) de la nécessité pour la Coordination du SEI, d'assurer des séances d'information à l'intention des organisations éligibles pour qu'elles soient préparées à s'engager dans la nouvelle dynamique, et (iii) la nécessité pour la Coordination du SEI de se rapprocher de la France et de la Grande Bretagne pour un plaidoyer constructif afin de préciser l'objet et les modalités des financements parallèles (10M USD) envisagés par ces deux partenaires, membres du CAFI, dans la LOI signée le 22 avril.

Il a en outre été recommandé que les commentaires techniques sur la note soient portés à la connaissance du SEI, afin que les préoccupations de CAFI soient intégrées, notamment quant à l'alignement du budget sur celui de la LOI.

Décisions :

- COPIL1.8.1 : Consulter la France et la Grande Bretagne pour préciser l'objet des financements parallèles ;
- COPIL1.8.2 : Organiser des séances d'information avec les organisations participantes.

Débutés à 14h15, les travaux se sont clôturés à 16H15.

La Coordination du Secrétariat Exécutif Intérimaire

Pour rappel : les documents stratégiques du Fonds National REDD+ sont disponibles sur le site de l'Agent administratif, le bureau MPTF du PNUD à l'adresse suivante : <http://mptf.undp.org/factsheet/fund/3CD00>
